

MAAS DISTRIBUTION  
Société par actions simplifiée  
Au capital social de 10 000 euros  
RCS Pontoise 981641004  
Siège social : 18 boulevard de la Paix – Bâtiment 11 95800 Cergy  
(ci-après la "Société")

### **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2023**

Le 15 décembre 2023 à 15h00,

Au siège social,

Les associés de MAAS DISTRIBUTION, Société par actions simplifiée au capital social de 10 000 euros, divisé en 1 000 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Président par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame RAJU épouse SENECHAL Emma préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président, qui constate que les deux associés présents ou représentés totalisent 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Une copie de la lettre de convocation ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte du projet de résolutions.

Il déclare que tous les documents requis ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les formes et délais prévus par la loi et par les statuts de la Société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale ;
- Modification des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Lecture est donnée du rapport du Président, puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la dénomination sociale de la Société, qui devient à compter de ce jour : 2F DISTRIBUTION.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, portant sur la dénomination sociale, comme suit :

*"ARTICLE 2 - DÉNOMINATION*

*La dénomination de la Société est : 2F DISTRIBUTION."*

Le reste de l'article est inchangé.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par les membres du bureau ainsi que les associés.

Noms et Signatures :

## Feuille de Présence à l'Assemblée Générale du 15 décembre 2023

1. Madame RAJU épouse SENECHAL Emma, demeurant 3 rue des Aubevoys 95800 Cergy, propriétaire de 550 actions.

Signature :

2. Madame MOHAMED épouse MOUSSAHIDINE Anisfathima, demeurant 48 Rue de la Providence 95800 Cergy, propriétaire de 450 actions.

Signature :

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence et atteste que les deux associés présents ou représentés totalisent 1 000,00 actions sur les 1 000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Fait à :

Le :

Le Président :